

## « Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine - Allongement des congés lors du décès d'un proche : « Faisons preuve d'humanisme et de solidarité » »

02/04/2015

### **Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine - Allongement des congés lors du décès d'un proche : « Faisons preuve d'humanisme et de solidarité »**

*La Sénatrice d'Ille-et-Vilaine Françoise Gatel est intervenue aujourd'hui au nom du groupe UDI-UC, afin de soutenir le texte qui allonge les congés exceptionnels lors du décès d'un enfant ou d'un conjoint.*

Actuellement, la durée des congés exceptionnels est de quatre jours pour un mariage, et uniquement de deux jours pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant.

Dans le cas d'un tel deuil, « deux jours ne peuvent suffire tant d'un point de vue matériel, pour gérer les démarches administratives, que d'un point de vue émotionnel, pour être en état de reprendre le travail »

Qui plus est, « on ne peut que s'interroger sur le nombre de jours de congés plus importants accordés pour un évènement heureux et prévisible, par rapport à un évènement dramatique et violent, par définition non anticipable ».

Si en période de lourde crise économique, l'instauration de charges supplémentaires pour les entreprises peut poser question,

« les incidences semblent objectivement trop circonscrites pour avoir une répercussion sur l'économie ou l'emploi. »

Et « si l'efficacité et la performance économique sont une exigence incontournable, l'humanisme, le respect des personnes et la solidarité sont aussi pour nous centristes, aussi essentielles ».

Le Groupe UDI-UC votera donc ce texte.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)